

COMMUNE DE BARON

COMPTE RENDU SEANCE DU 17 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Christian **PETIT** Maire

Présents :

Mesdames : Virginie **BRICE**, Patricia **PERRIER**, Emmanuelle **ROME**, Alice **DALEIRAC**

Messieurs : Edmond **DOROCQ**, Didier **PASCAL**, Romain **PASCAL**, Roland **DUMAS**

Absents excusés : Messieurs : Olivier **COULET** (Donne pouvoir à Mme Alice **DALEIRAC**),
Michel **PEYDRO**,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du comité. Virginie **BRICE** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 22/11/2017

Approbation à l'unanimité.

2- DELIBERATION POUR DETR 2018

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet décrit ci-dessous n'a pu recevoir une suite favorable à la DETR 2016:

- **de mise en sécurité de la traversée du village** au niveau des écoles, création de places de parking y compris pour handicapés, aménagement place des Ecoles, tel que défini par le devis (SEEG GALIZZI) ci-joint pour un montant de 49 350.25 € HT
- **de réhabilitation d'un bâtiment public** : rez-de-chaussée pour une salle multi activités avec sanitaires adaptés et remplacement des châssis bois extérieur en RdC par des châssis en aluminium avec profils à rupture thermique et vitrage isolant, ainsi que remplacement des volets battants en bois du RdC et de l'étage par des volets en aluminium avec isolation intégré en polyuréthane. Réfection des façades avec décroûtage et enduit de façades, remplacement portes extérieures (voir APS Aitec ci-joint) pour un montant de 163 800 € HT
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés.
-
- DECIDE de reconduire le dossier de mise en sécurité de la traversée du village et de réhabilitation d'un bâtiment public
- SOLLICITE l'attribution de la DETR 2018 pour ce dossier déposé en 2016
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces écrites afférentes à ce projet.

Approbation à l'unanimité.

3 – DELIBERATION POUR ENCART PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que des encarts publicitaires ont été insérés dans notre bulletin municipal annuel (L'Echo de l'Arque) et qu'il conviendrait de fixer les tarifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer ces tarifs comme suit :

- ½ page 400 €
- 1/4 page 300 €
- 1/8 page 200 €

Autorise Monsieur Le Maire à couvrir les factures correspondantes.

Approbation à l'unanimité.

4- DELIBERATION POUR DEPART LOCATAIRE LOGEMENT 166 RUE DU TEMPLE

Monsieur le Maire informe du départ de la locataire du logement communal situé 166 rue du Temple le 15 février 2018. La caution sera rendue aux locataires à ce terme sous réserve d'un état des lieux favorable et d'être à jour des loyers.

Approbation du conseil à l'unanimité.

5 – DELIBERATION POUR NOUVEAU LOCATAIRE LOGEMENT 166 RUE DU TEMPLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 166 rue du Temple est libre au 1^{er} mars 2018 et qu'il conviendrait de choisir un locataire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

D'attribuer ce logement, à compter du 1^{er} mars 2018 à Mme Amel BENICHOU, pour un loyer de 504,03 euros par mois, le dépôt de garantie est fixé à 504.03 euros correspondant à un mois de loyer.

Approbation du conseil à l'unanimité.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Subvention obtenue auprès de la région pour le projet Aire de Loisirs
- Possibilité de maintenir la compétence de l'assainissement de l'eau au niveau des communes et éviter ainsi le transfert auprès de la CCPU.
- Faire un état des lieux des hydrants de la commune, défectueux (Bézet et Quai de la Rouviouse) et en état.
- Points lumineux à vérifier sur la commune : demande de mise en place d'un calendrier d'intervention.
- La demande d'AVS pour la classe de Baron est actuellement en cours d'étude auprès de la circonscription de Nîmes 3 de l'éducation nationale.

La secrétaire
Virginie BRICE

Le Maire
Christian PETIT